



Département de la Côte d'Or  
Canton de Fontaine-les-Dijon  
Commune de RUFFEY-LES-ECHIREY

**ARRETE DE CIRCULATION**  
**Rue du Fontenis, en face du n° 28**  
**DU 07/09/2015 AU 19/09/2015**

**Madame le Maire de la commune de Ruffey les Echirey**

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Vu l'intérêt général
- Considérant que des travaux, (création d'une infrastructure NRA PRM) pour le compte de MS2R, vont être engagés rue du Fontenis, en face du n° 28, à compter du 07/09/2015 et jusqu'au 19/09/2015 (durée 15 jours),
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans cette rue ;

**ARRETE**

**Article 1.** La circulation sera réglementée par feux tricolores dans la rue du Fontenis, en face du n° 28.

**Article 2.** La MS2R effectuant les travaux est chargée de la mise en place et de la surveillance de la signalisation de jour comme de nuit.

**Article 3.** La MS2R est chargée de la sécurité du chantier durant toute la durée des travaux.

Le présent arrêté, publié sous les formes habituelles sera transmis à :

- L'entreprise MS2R, ZA de Chazey, 71130 GUEUGNON
- Gendarmerie d'Arc sur Tille.

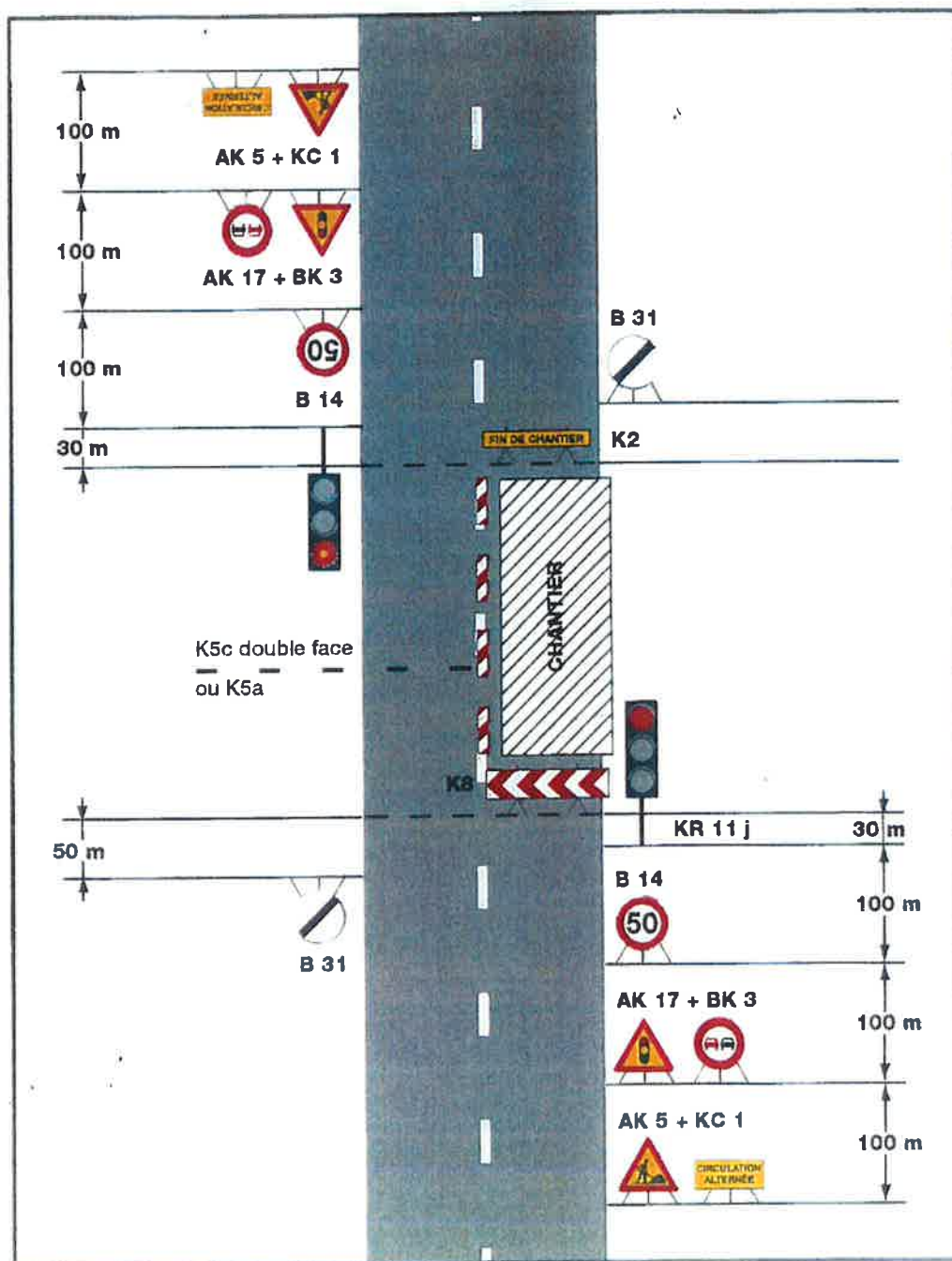
Une publication de cet arrêté sera affichée aux endroits habituels de la commune.

Fait à Ruffey les Echirey le 26 août 2015  
Madame le Maire, Nadine MUTIN

## CF 24

Dispositif allégé

Circulation double sens  
chantier sur voie de droite



### REMARQUES :

Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque. Pour le réglage de signaux tricolores : cf signalisation temporaire - les alternats. Un panneau B14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.